

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

2023-77 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Dominique DAVID, Vice-Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Yves TAILLANDIER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul		x		MAHÉ Nicolas		
	MOESSARD Régis		x		PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin	x	
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain	x			LAMIABLE Patrick		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri		x		PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre		x		CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	Denis DUGABELLE	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis	x			RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond		x		RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël		x		BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique	x			Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent		x		PELTIER Laëtitia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-24 du Comité syndical en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal 2023,

Vu la délibération n°2023-44 du Comité syndical en date du 4 mai 2023 approuvant la décision modificative n°1 au budget principal,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines et Administration du 21 septembre 2023,

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits en conséquence,

Récapitulatif :

Fonctionnement	
Dépenses	349 917,50 €
011_CHARGES A CARACTERE GENERAL	-59 403,00 €
65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	132 643,00 €
023_IMMobilISATIONS EN COURS	276 677,50 €
Recettes	349 917,50 €
70_PRODUIITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-24 290,00 €
74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	322 449,00 €
75_AUTRES PRODUIITS DE GESTION COURANTE	50 758,50 €
77_PRODUIITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €
Investissement	
Dépenses	2 309 180,16 €
20_IMMobilISATIONS INCORPORELLES	355 560,00 €
204_SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	65 000,00 €
21_IMMobilISATIONS CORPORELLES	7 200,00 €
23_IMMobilISATIONS EN COURS	1 861 420,16 €
458106_OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS N° 06	20 000,00 €
Recettes	2 309 180,16 €
13_SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 402 328,26 €
16_EMPRUNTS EN EURO	387 295,40 €
23_IMMobilISATIONS EN COURS	20 000,00 €
27_AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	217 879,00 €
458206_OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS N° 06	5 000,00 €
021_IMMobilISATIONS CORPORELLES	276 677,50 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 2 au budget principal afin de permettre un ajustement des crédits, conformément à l'annexe.

Délégués en exercice : 24
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

Publiée le :